

Toute demande d'information particulière, relative à l'adhésion, doit être adressée par écrit au Trésorier National – SNETAA – 74 rue de la fédération – 75739 PARIS Cedex 15 ou par mail : tresorierinternationalsnetaa@orange.fr

## Adhérez, ré-adhérez

### FAITES UN GESTE POUR LA PLANETE

Vous pouvez choisir de recevoir l'AP sous forme numérique (à télécharger sur le site du SNETAA avec votre login et mot de passe.)

Toutes celles et ceux qui font ce choix, bénéficient automatiquement d'une réduction forfaitaire de 10 € sur le montant annuel de la cotisation.

#### PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

**Précisions :**  
L'adhésion au syndicat par prélèvement automatique est reconduite d'année en année sauf avis contraire signalé (tacite reconduction).  
- Toute démission de ce régime avant la rentrée scolaire, ou tout départ du syndicat est immédiat, compte tenu des délais de saisie du fichier et de la banque.  
- Tout abandon d'une syndicalisation en cours s'effectue alors sans délai et sans pénalité et sous l'application de l'article 6 du règlement intérieur : « tout membre du Snetaa, en application de l'article L411-B du Code du Travail, peut s'en retirer à tout instant nonobstant toute clause contraire, sans préjudice du droit pour le syndicat de réclamer la cotisation afférente aux six derniers mois qui suivent le retrait d'adhésion ».

Le Snetaa est l'organisation syndicale indépendante dans laquelle les personnels de lycées professionnels, Segpa, Erea et de lycées se reconnaissent.

Le Snetaa est votre syndicat, il ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents.

Adhérez, ré-adhérez dès la rentrée !

#### Syndicalisation

L'adhésion débute le jour de la pré-rentrée des enseignants et se termine à la fin de l'année scolaire considérée.

#### Cotisation

Voir tarif ci-contre.

#### Réduction d'impôt

Chaque adhérent peut prétendre à une réduction d'impôts de 2/3, soit 66% de sa cotisation syndicale dans la limite de 1% de son revenu brut.

Cette réduction d'impôts équivaut, en fait, à une diminution du coût réel de la cotisation syndicale.

Le justificatif nécessaire à annexer à la déclaration de revenus 2010 sera envoyé à chaque adhérent au mois de mars 2011.

#### Prélèvements automatiques

Consultez le tableau des prélèvements en fonction des dates d'arrivées des documents au siège national du Snetaa.

**STAGIAIRES :** 100 euros

**CPA :** 60% de l'échelon\*

**TEMPS PARTIEL :** cotisation proratisée (ex : 16/18<sup>ème</sup> de la cotisation de l'échelon)\*

**MI-TEMPS :** demi-cotisation\*

**MI-TEMPS THERAPEUTIQUE :** cotisation entière\*

**CONGE DE FORMATION :** cotisation 7<sup>ème</sup> échelon\*

\* Se reporter au tableau ci-contre

## MONTANT DES COTISATIONS ANNUELLES 2010/2011

### Métropole uniquement

#### CERTIFIES / PLP

Classe normale			Hors-classe		
éch.	Cotisation		éch.	Cotisation	
	montant	coût réel après impôt		montant	coût réel après impôt
1	100	34	1	173	59
2	137	46	2	191	65
3	143	49	3	204	69
4	150	51	4	216	74
5	157	53	5	234	79
6	165	56	6	248	84
7	173	59	7	261	89
8	184	62			
9	195	66			
10	209	71			
11	223	76			

#### RETRAITES

Cotisation		Cotisation		Cotisation	
montant	Coût réel après impôt	montant	Coût réel après impôt	montant	Coût réel après impôt
100	34	109	37	20	7

#### RETRAITES

Hors-classe

#### SANS SOLDE

#### MA

Cotisation			Cotisation		
éch.	Cotisation		éch.	Cotisation	
	montant	coût réel après impôt		montant	coût réel après impôt
1	107	36	moins de 450	67	23
2	112	38	de 450 à 500	90	31
3	116	40	de 500 à 700	112	38
4	121	41	au-delà de 700	135	46
5	126	43			
6	129	44			
7	135	46			
8	143	49			

#### CONTRACTUELS

#### AGREGES

Hors-classe et Professeurs de chaire supérieure			Classe normale et Professeurs Bi Admissible		
éch.	Cotisation		éch.	Cotisation	
	montant	coût réel après impôt		montant	coût réel après impôt
1	224	76	1	138	47
2	235	80	2	156	53
3	248	84	3	168	57
4	262	89	4	181	61
5	286	97	5	191	65
6a	305	104	6	204	69
6b	315	107	7	216	74
6c	330	112	8	232	79
			9	248	84
			10	262	89
			11	286	97



## INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNE DE LA COTISATION

- 1 - Remplir soigneusement la demande et l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous, datées et signées
  - 2 - Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB). Attention : aucun prélèvement n'est possible sur un compte épargne, livret A, ...
  - 3 - Ces documents vous seront remis gratuitement par votre établissement domiciliaire sur simple demande.
- Il y aura plusieurs prélèvements effectués, selon la date d'arrivée des documents au siège national.

Date d'arrivée des documents au siège national	Nbre de prélèvements	périodicité	dates des prélèvements			
avant le 15/09	4	trimestrielle	04/10	04/01	04/04	04/07
du 16/09 au 15/10	4	trimestrielle	04/11	04/02	04/05	04/08
16/10 au 15/11	4	mensuelle	04/12	04/01	04/02	04/03
16/11 au 15/12	4	mensuelle	04/01	04/02	04/03	04/04
16/12 au 15/01	4	mensuelle	04/02	04/03	04/04	04/05
16/01 au 15/02	4	mensuelle	04/03	04/04	04/05	04/06
16/02 au 15/03	4	mensuelle	04/04	04/05	04/06	04/07
16/03 au 15/04	4	mensuelle	04/05	04/06	04/07	04/08
16/04 au 15/05	3	mensuelle		04/06	04/07	04/08
16/05 au 15/06	2	mensuelle			04/07	04/08

### 1/ DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part.

#### NOM PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

#### DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITEUR

#### COMPTE A DEBITER :

Codes			
Etablissement	Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

#### NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

**Snetaa-eiL**  
**74 rue de la Fédération**  
**75739 PARIS CEDEX 15**

 Date et signature obligatoires :

*Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, du 6 janvier 1978.*

### 2/ AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.  
 En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. je réglerai la différence directement avec le créancier.

**N° NATIONAL EMETTEUR**  
**540565**

#### NOM PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

#### NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

**Snetaa-eiL**  
**74 rue de la Fédération**  
**75739 PARIS CEDEX 15**

#### COMPTE A DEBITER :

Codes			
Etablissement	Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

#### NOM ET ADRESSE DE LA BANQUE

 Date et signature obligatoires :

Prière de renvoyer cet imprimé au SNETAA, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB).